

ARRÊTÉ FÉDÉRAL

concernant

l'initiative populaire pour l'introduction de la semaine de 44 heures

(Réduction de la durée du travail)

(Du 12 juin 1958)

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu l'initiative populaire du 14 septembre 1955 pour l'introduction de la semaine de 44 heures (réduction de la durée du travail),
et le rapport du Conseil fédéral du 13 décembre 1957 ⁽¹⁾;

vu l'article 121, 6^e alinéa, de la constitution et les articles 8 et suivants de la loi des 27 janvier 1892/5 octobre 1950 concernant le mode de procéder pour les demandes d'initiative populaire et les votations relatives à la revision de la constitution fédérale,

arrête:

Article premier

L'initiative populaire du 14 septembre 1955 pour l'introduction de la semaine de 44 heures (réduction de la durée du travail) sera soumise au vote du peuple et des cantons.

L'initiative à la teneur suivante:

Les soussignés, citoyens suisses ayant le droit de vote, demandent par la présente initiative populaire que l'article 34, alinéa 1, de la constitution fédérale soit complété comme suit:

La Confédération a le droit de statuer des prescriptions uniformes sur le travail des enfants dans les fabriques, sur la durée du travail qui pourra y être imposée aux adultes, ainsi que sur la protection à accorder aux ouvriers contre l'exercice des industries insalubres et dangereuses. *La durée normale du travail ne doit pas dépasser 44 heures par semaine* ⁽²⁾.

⁽¹⁾ FF 1957, II, 1115.

⁽²⁾ Nouvelle disposition.

Disposition transitoire. La nouvelle prescription entrera en vigueur une année après son adoption par le peuple et les cantons. Dès ce moment, l'article 40, alinéa 1, de la loi sur les fabriques sera considéré comme modifié en conséquence.

Art. 2

Le peuple et les cantons sont invités à rejeter l'initiative.

Art. 3

Le Conseil fédéral est chargé d'exécuter le présent arrêté.

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 4 juin 1958.

Le président, R. Bratschi

Le secrétaire, Ch. Oser

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 12 juin 1958.

Le président, Fritz Stähli

Le secrétaire, F. Weber

ARRÊTÉ FÉDÉRAL concernant l'initiative populaire pour l'introduction de la semaine de 44 heures (Réduction de la durée du travail) (Du 12 juin 1958)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1958
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	25
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	26.06.1958
Date	
Data	
Seite	1229-1230
Page	
Pagina	
Ref. No	10 095 075

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.